



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

31 janvier 2007

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée de 5 ans à compter du 21 juillet 2001 (JO du 11 octobre 2001)

OCUFEN 0,03%, collyre

B/1 flacon de 5 ml (CIP : 332 216-4)

OCUFEN 0,12 mg/0,4 ml, collyre en récipient unidoses

B/20 récipients unidoses (CIP : 334 434-9)

B/50 récipients unidoses (CIP : 335 026-1)

Laboratoires ALLERGAN France

Flurbiprofène sodique dihydraté

Liste II

Date des A.M.M. : OCUFEN 0,03%, collyre : 21/07/1989,
OCUFEN 0,12 mg/0,4 ml, collyre en récipient unidoses : 12/12/1991
modification le 29 décembre 2003

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

- Traitement de l'inflammation du segment antérieur de l'œil après chirurgie de la cataracte et trabéculoplastie au laser Argon.
- Prévention de l'œdème maculaire cystoïde de l'aphaque survenant après extraction chirurgicale du cristallin.
- Inhibition du myosis per-opératoire.

Posologie : cf. R.C.P.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire a fourni des nouvelles données. Ces données ne sont pas susceptibles de modifier les conclusions de l'avis précédent de la commission de la Transparence.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte¹. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'appréciation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnements : ils sont adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé

1 Evaluation du traitement chirurgical de la cataracte de l'adulte. ANAES, février 2000.